

Synthèse

Le Conseil Municipal de la ville de Petite-Forêt s'est réuni à la salle des sports Bernard Hinault à 10 h 30, en séance publique, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Marc BURY, Maire.

Date de convocation : le 29 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 26

Procuration : 0

Votants : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS : Sandrine GOMBERT - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARH I- Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Claudine GENARD - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Isabelle DUFRENNE - Abdel-Aziz AITLAMAALAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Nadège LACQUEMENT - Marilyne COUTANT.

ÉTAIT EXCUSÉ : Cédric OTLET

Allocution du maire sortant : Marc BURY

« Après 43 années au service des Franc-forésiens, dont 31 dans le fauteuil magistral, c'est avec beaucoup d'émotion que je vous accueille aujourd'hui, paré de cette écharpe que j'ai encore le droit de porter pendant quelques minutes.

C'est avec beaucoup d'émotion, mais aussi avec beaucoup de satisfaction,

Satisfaction du travail bien fait et d'avoir rempli correctement ma mission,

Satisfaction d'avoir travaillé aux côtés de nombreuses personnes de valeur dont beaucoup sont devenus de véritables amis,

Satisfaction de constater les transformations de Petite-Forêt qui, du petit village de 1977 est devenue une ville que beaucoup, dans le valenciennois, nous envient,

*Satisfaction d'avoir créé des services qui n'oublient personne et que les Franc-Forésiens apprécient,
Satisfaction de savoir que les grandes valeurs d'humanisme que j'ai toujours défendues durant ces 43 années le seront également par celle qui va me succéder,*

Satisfaction enfin que ce soit celle en qui je croyais qui a remporté cette élection tout à fait inédite que nous venons de vivre.

Même si la campagne électorale s'est déroulée sur plus de trois mois, avec une gestion de crise tout à fait

exceptionnelle, même si cette campagne s'est faite avec des moyens et des dires parfois inacceptables, les urnes ont parlé et, pour faire appel à mes lointains souvenirs de latin, vox populi, vox dei. »

Monsieur Gérard QUINET, doyen d'âge ouvre la séance

I) Installation du Conseil Municipal

Monsieur Gérard QUINET déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Il procède à l'appel des conseillers présents et absents. Il constate que le nombre des présents étant supérieur au tiers du nombre total de membres du conseil, à savoir 9, le quorum est donc atteint.

Il déclare installés dans leurs fonctions tous les conseillers présents et absents du nouveau conseil municipal et désigne comme secrétaire de séance Jean-Pierre POMMEROLE.

II -1) Élection du Maire

Monsieur QUINET appelle les 26 conseillers présents à voter.

Il rappelle les dispositions de l'article L2122-4 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret... »

- Et l'article L2122-7 du CGCT qui dispose : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il désigne 2 assesseurs qui procéderont au dépouillement et propose de désigner les 2 conseillers les plus jeunes, à savoir, Léa DEQUAYE et Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED.

Il demande aux candidats au poste de Maire de bien vouloir se faire connaître oralement.

Il prend acte que Madame Sandrine GOMBERT et Monsieur Grégory SPYCHALA se portent candidats au mandat de Maire.

Il indique aux conseillers municipaux de noter sur la feuille blanche devant eux, le nom du Maire pour qui ils souhaitent voter, et de placer leur bulletin dans l'une des 2 enveloppes situées devant eux.

Il appelle les conseillers municipaux, par ordre alphabétique, et à l'appel de leur nom, ceux-ci se dirigent vers l'urne et y glissent leur enveloppe. Une fois les votes clôturés sous son contrôle et celui des 2 assesseurs, il procède au dépouillement.

L'un des 2 assesseurs ouvre l'enveloppe, montre le bulletin au second assesseur qui lit le nom à haute voix. Le secrétaire note les résultats.

Résultats :

- Sandrine GOMBERT 20 suffrages obtenus
- Grégory SPYCHALA 4 suffrages obtenus

Aussi, au vu de ces résultats, Monsieur Gérard QUINET proclame Madame Sandrine GOMBERT, Maire de la commune de Petite-Forêt, à la majorité des voix et laisse la place à Monsieur Marc BURY pour lui remettre son écharpe et son insigne.

Madame le Maire Sandrine GOMBERT procède à son discours :

Discours du Maire

*Mesdames,
Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,
Cher Marc,*

Petite-Forêt est la ville qui m'a vu naître, et qui m'a faite grandir. Même si les circonstances m'ont conduite un moment vers d'autres lieux, c'est sans aucun doute la ville qui m'a construite.

C'est donc avec beaucoup d'émotion que je reçois aujourd'hui cette écharpe de maire, une écharpe qui signifie beaucoup pour moi.

Elle est d'abord le symbole de mon engagement pour notre ville, Petite-Forêt, et pour tous ses habitants. Sachez donc que je vais respecter cet engagement et mettre en œuvre sans délai le projet que nous vous avons proposé et pour lequel nous avons été élus.

Cette écharpe est un symbole de proximité entre un maire et les habitants de sa commune. Nous travaillerons dans une démarche axée sur la participation, sur le partenariat et sur la concertation.

C'est un symbole d'honnêteté, de sincérité. Le Maire doit se mettre au service de l'intérêt général. Il doit représenter tous ses concitoyens, sans exception, sans distinction.

Enfin cette écharpe est pour moi le symbole de la confiance que vous m'avez témoignée pour mener à bien cette mission.

Le premier à m'avoir témoigné cette confiance est mon ami et collègue Marc Bury, votre maire jusqu'à aujourd'hui encore. Il a été fidèle à son engagement de toujours, rassembler plutôt que diviser.

Je mesure pleinement ce qu'il a pu lui en coûter durant cette campagne. Pourtant, une fois encore, il a préféré voir ce qui pouvait nous rassembler, plutôt que ce qu'il pouvait nous diviser, appliquant ainsi les valeurs d'humanité et de fraternité, valeurs si chères à la gauche.

Cette confiance, je l'ai retrouvée dans chaque membre de l'équipe que j'ai eu l'honneur de mener.

Cette équipe a prouvé durant cette longue campagne qu'elle était unie, solidaire, fraternelle et qu'elle était aussi respectueuse.

Je n'ai aucun doute sur sa capacité à mener à bien notre mission. Pour tout cela je les remercie. Un grand merci aussi à toutes celles et ceux qui nous ont encouragés, qui nous ont exprimé leur soutien et leur confiance, à toutes celles et ceux qui ont pris le temps d'échanger avec nous afin d'élaborer notre projet pour notre ville et ses habitants.

Enfin cette confiance est surtout la confiance de chacun des électeurs qui se sont déplacés pour adhérer à ce projet. Je les remercie.

Je n'oublie pas les électeurs qui n'ont pas fait ce choix et leur assure que je mettrai mon énergie au service de tous les Franc-forésiens.

Cette élection a été exceptionnelle. Les conditions sanitaires justifient sans doute un taux d'abstention important, mais ce scrutin reste néanmoins une élection représentative de la volonté de nos concitoyens.

Cette longue campagne est désormais terminée, et il nous faut maintenant travailler ensemble pour Petite-Forêt et pour ses habitants.

Je m'engage aujourd'hui au service de tous les habitants, sans exception.

Je m'engage aujourd'hui à travailler avec toutes les composantes du conseil municipal désireuses de construire avec nous le présent et l'avenir de notre ville. Car nos concitoyens attendent un débat constructif et respectueux de l'intérêt général.

Nos projets, nous vous les avons expliqués régulièrement au cours de cette campagne. Et vous savez par conséquent que des décisions importantes seront prises dans la continuité en matière de cadre de vie, d'environnement, de tranquillité publique, de lutte contre l'isolement, d'éducation, de sport, de culture, de mobilités et notamment vers les familles et le troisième âge.

À ceci s'ajoute la nécessité de répondre aux préoccupations quotidiennes : problèmes d'entretien des voiries, d'éclairage public, de propreté, d'accessibilité, de mobilité.

Au-delà, nous voulons développer la démocratie locale, en faisant participer le citoyen à la vie de sa commune.

Nous mettrons en place un budget participatif, ainsi qu'un conseil municipal des jeunes afin de connaître leur avis sur les sujets qui les préoccupent au quotidien.

Nous développerons les moyens de communication actuels, afin de mieux informer les habitants sur les choix, les projets et les propositions, afin aussi d'entendre aux mieux vos besoins et vos attentes.

J'ai remercié tout à l'heure les électeurs, j'ai remercié mon équipe.

Il me reste à saluer les agents de la ville qui sont constamment au service de nos concitoyens, servant l'intérêt général, l'intérêt collectif et mettant en œuvre nos décisions pour améliorer la qualité de vie des habitants. Je sais que je peux compter sur leur professionnalisme et leur sens de l'engagement.

Je remercie mon époux Bruno, qui m'accompagne, qui me soutient, qui m'encourage dans cette mission ; nos enfants dont je suis très fière.

Enfin je remercie mes collègues anciens élus qui aujourd'hui terminent leur mandat. Tous ont assumé leurs fonctions avec énergie et dévouement. Je leur souhaite à tous un plein épanouissement dans leurs nouvelles activités.

Parmi eux, évidemment, il y a Marc, maire de notre ville durant 31 ans, ce n'est pas rien. Au nom de tous ici, je le remercie pour le travail accompli, pour tous les projets qu'il a menés, pour les valeurs qu'il a défendues, pour son engagement, pour son dévouement envers les habitants.

Marc, c'est avec un grand plaisir et beaucoup de reconnaissance que je porterai en préfecture une demande pour te nommer maire honoraire de notre ville.

Je n'ai aucun doute que nos concitoyens ici présents souhaitent autant que moi que cette reconnaissance symbolique te soit accordée.

Il me revient aujourd'hui la lourde tâche de te succéder.

C'est donc maintenant avec fierté et émotion que j'ouvre cette séance de ce premier conseil municipal.

III - Fixation du nombre de postes d'adjoints

Le Maire expose que selon les articles L2122-1 et L2122-2 du CDCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 8 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Maire propose au conseil municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

IV - Élection des adjoints

Le Maire rappelle que selon les articles L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire indique que si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenue la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal laisse un délai de 2 minutes pour le dépôt des listes de candidats auprès du Maire. Une seule liste d'adjoints est déposée pour le groupe « Petite-Forêt ENCORE, Petite-Forêt TOUJOURS ! ».

PETITE-FORÊT ENCORE PETITE-FORÊT TOUJOURS !

1 ^{er} Adjoint	Rachid LAMRI
2 ^{ème} Adjoint	Christine LEONET
3 ^{ème} Adjoint	Ali FARHI
4 ^{ème} Adjoint	Arlette VANDEPOEL
5 ^{ème} Adjoint	Jean-Pierre POMMEROLE
6 ^{ème} Adjoint	Sylvia PISANO
7 ^{ème} Adjoint	Robert VANOVERSCHELDE
8 ^{ème} Adjoint	Élisabeth SEREUSE

Sous le contrôle du Maire et des deux assesseurs, à l'appel de son nom, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne.

Le secrétaire note les résultats dont le nom de la liste représenté par le 1^{er} nom figurant en tête.

Résultats :

Candidat placé en tête de liste :

- Rachid LAMRI 20 suffrages obtenus.

Proclamation des résultats, le Maire appelle chaque adjoint pour lui remettre :

- son écharpe,
- son insigne,
- désigner ses attributions.

- Rachid LAMRI 1^{er} adjoint Finances, Sécurité
- Christine LEONET 2^{ème} adjointe Affaires scolaires
- Ali FARHI 3^{ème} Adjoint Bâtiments, Voiries
- Arlette VANDEPOEL 4^{ème} adjointe Jeunesse
- Jean-Pierre POMMEROLE 5^{ème} adjoint Affaires sociales
- Sylvia PISANO 6^{ème} adjointe Culture
- Robert VANOVERSCHELDE 7^{ème} adjointe Environnement, Développement durable, Urbanisme
- Élisabeth SEREUSE 8^{ème} adjointe Associations, Fêtes et Cérémonies

Désignation des conseillers délégués

Le Maire désigne les conseillers délégués et les appelle pour leur remettre à chacun :

- l'insigne et leur attribution

- | | |
|------------------------------|---|
| • François STASINSKI | Communication, Protocole |
| • Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED | Prévention, Citoyenneté, Conseil municipal des Jeunes |
| • Didier DEMAREST | Emploi et Numérique |
| • Véronique JOLY | Personnes âgées, Handicap |
| • Marie-Renée LOUVION | Famille |
| • Gérard GAILLARD | Promotion du sport |

Le Maire appelle tous les autres conseillers un par un pour leur remettre l'insigne.

Le Maire donne lecture de la Charte de l'Élu local.

Charte de l'élu local

- « 1. L'élu exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

V- Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé à partie égale :

- d'élus municipaux,
- de membres issus de la société civile dans une proportion de 8 minimum à 169 maximum, en plus du Maire.

Le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer, par un vote à main levée, pour un nombre de 8 membres de chacune de ces 2 catégories.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité.

VI - Information sur la Constitution des Commissions Municipales

Le Maire annonce la composition des commissions internes à savoir :

- 6 membres de la majorité,
- 2 membres du groupe de Monsieur Grégory SPYCHALA,
- 1 membre du groupe de Monsieur Gérard QUINET

Les commissions internes sont les suivantes :

- Culture,
- Affaires scolaires,
- Jeunesse,
- Associations et sports,
- Bâtiments/voiries,
- Environnement/développement durable/urbanisme,
- Finances,
- Prévention/citoyenneté/Conseil Municipal des Jeunes,
- Communication/protocole,
- Emploi et numérique

Madame le Maire rappelle le fonctionnement des différentes commissions :

- Commissions d'appel d'offres :

Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, le maire président, et 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- le Comité Technique :

Le Comité Technique est composé de deux collèges : les représentants de la collectivité territoriale et les représentants du personnel.

Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants.

Selon le décret du 30 mai 1985, lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350 on compte de 3 à 5 représentants.

Proposition de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants

- Le président du CT est désigné parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité
- Les membres du CT sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant,

- la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

- Les articles 1650 et 1650 A du Code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID),
- La CCID est composée du maire ou de l'adjoint délégué,
- Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est porté de 6 à 8 titulaires (et 8 suppléants) en nombre double, soit 9 membres au total.

Condition relative à l'inscription aux rôles : à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires,
- 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Madame le Maire rappelle les prochaines dates de réunions

Prochains Conseils municipaux :

- Mercredi 15 juillet à 18 h 30, salle des fêtes (à huis clos) : installation des commissions,
- Jeudi 23 juillet à 18 h 30, salle des fêtes (à huis clos) : vote du BP 2020

Commissions finances :

- Jeudi 16 juillet à 17 h 00, salle des mariages en mairie

Bureau municipal :

- Jeudi 9 juillet à 18 h 30, salle des mariages en mairie

La séance est levée à 11 h 40